

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

وزارة الصحة، السكان وإصلاح المستشفيات
MINISTRE DE LA SANTE, DE LA POPULATION ET DE LA REFORME HOSPITALIERE

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION
ET DE LA PROMOTION DE LA SANTE

المديرية العامة للوقاية و ترقية الصحة

Note N° 29 du 28 JUL 2020 relative au rappel des missions
du Service d'Epidémiologie et de Médecine Préventive (SEMEP)
dans la gestion de la pandémie coronavirus COVID-19

Destinataires	Madame et Messieurs les Walis	Pour information
	Mesdames et Messieurs les Directeurs de la Santé et de la Population - En coordination avec les SEMEP - En communication avec Mesdames et Messieurs : Les Directeurs des Etablissements Publics Hospitaliers Les Directeurs des établissements Hospitaliers Spécialisés Les directeurs des Etablissements Publics de Santé de Proximité Monsieur le Directeur Général de l'EHU d'Oran Messieurs les Directeurs Généraux des CHU	Pour diffusion et suivi Pour exécution

Référence :

- Arrêté n°00115/MSP/CAB du 4 novembre 1985 portant création et organisation des SEMEP
- Instruction n°144 du 6 mars 1996 relative au renforcement des SEMEP
- Instruction N°13 du 17 juillet 2014 relative au renforcement des activités des services d'épidémiologie et de médecine préventive
- Instruction n°07 du 14 mai 2020 relative au renforcement des SEMEP dans le contexte de la pandémie Covid-19.

Les SEMEP dans leurs diverses implantations (CHU-EHU-EHS-EPH-EH-EPSP) sont des acteurs essentiels dans le dispositif de surveillance épidémiologique et d'alerte des maladies à déclaration obligatoires.

La détection précoce et une riposte rapide à tout phénomène à potentiel épidémique rend compte du rôle crucial des SEMEP qui constituent la pierre angulaire dans la prévention et la lutte contre la propagation actuelle du virus Covid-19.

La situation épidémiologique de la Covid-19, impose aux SEMEP une charge de travail importante en relation avec leurs propres missions.

